



Genève, 9-14 février 2026

A/IGWG/5/2

4 février 2026

Projet de programme de travail

Lundi 9 février	
9 h 00-11 h 30	1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail – Le Groupe de travail à composition non limitée est invité à adopter l'ordre du jour et le programme de travail. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail et aux parties prenantes concernées)</i>¹ – Séance avec les parties prenantes concernées 2. Projet de texte de l'annexe PABS – Le Groupe de travail est invité à examiner la section I. Champ d'application et objectifs, et termes employés. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
11 h 45-13 h 00	Créneau réservé aux discussions informelles
13 h 00-14 h 00	Pause déjeuner
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS, A. Fonctionnement du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
16 h 30-19 h 30	Créneau réservé aux discussions informelles

Mardi 10 février	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS, B. Accès au matériel et aux données de séquençage PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
11 h 45-13 h 00	Créneau réservé aux discussions informelles
13 h 00-14 h 00	Pause déjeuner
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS, C. Partage des avantages dans le cadre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹

¹ Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.

17 h 00-19 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section III. Gouvernance et examen du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²
-----------------	---

Mercredi 11 février	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section I. Champ d'application et objectifs, et termes employés. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²
11 h 45-13 h 00	<i>Séance avec les parties prenantes concernées</i>
13 h 00-14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²
17 h 00-19 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²

Jeudi 12 février	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section III. Gouvernance et examen du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²
11 h 45-13 h 00	<i>Premières discussions concernant une proposition de mandat du Mécanisme de coordination financière</i>
13 h 00-14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²
17 h 00-19 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²

Vendredi 13 février	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ²

² Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.

11 h 45-13 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
13 h 00-14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section I. Champ d'application et objectifs, et termes employés. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ²
16 h 30-17 h 00	<i>Séance avec les parties prenantes concernées</i>
17 h 00-19 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ³

Samedi 14 février	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du Système PABS. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ³
11 h 45-13 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
13 h 00-14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 00-16 h 30	3. Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/IGWG/4/3 Rev.1 (s'il y a lieu) – Le Groupe de travail est invité à examiner et à approuver les propositions éventuelles des États Membres concernant les entités supplémentaires à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/IGWG/4/3 Rev.1 (s'il y a lieu). (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ³ 4. Prochaines étapes – Le Groupe de travail est invité à discuter des prochaines étapes. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ³ 5. Rapport de la réunion – Le Groupe de travail est invité à examiner un projet de rapport reprenant les principales conclusions de la réunion. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail et aux parties prenantes concernées</i>) ³ 6. Clôture de la session

³ Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.